

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 MARS 2016

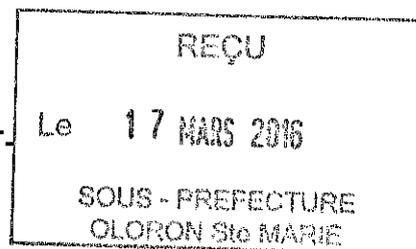
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 160310-29-SET-



EXTINCTEURS : GROUPEMENT DE COMMANDES

M. AURISSET indique que le contrat pour le contrôle et la maintenance des extincteurs de la CCPO arrive à son terme. Il est apparu opportun de proposer à nouveau une consultation groupée pour l'année 2016 et les suivantes.

Les communes qui le souhaitent sont invitées à se prononcer par délibération.

Dans le cadre de cette procédure, l'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur : la CCPO
- La signature de son propre marché avec le prestataire retenu par chaque membre du groupement.

La consultation sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée du CMP.

Ouï cet exposé,

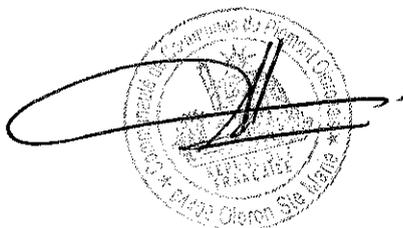
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à lancer la consultation pour le contrôle et la maintenance des extincteurs.
- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16



Le Président

Daniel LACRAMPE

